

Résolution du 5 février 2019 de Mmes et M. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Hélène Ecuyer, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Limitons nos déplacements en avion».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le secteur aérien est responsable de 4% des émissions de CO₂;
- que les émissions de CO₂ rejetées directement dans la stratosphère ont un impact polluant démultiplié;
- que l'oxyde d'azote émis lors de la phase de décollage et de montée et les traînées de condensation ont des effets néfastes sur la couche d'ozone;
- qu'un vol aller-retour transatlantique depuis Genève émet environ deux tonnes de CO₂ par passager;
- que les élu-e-s doivent participer activement à la transition écologique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, le bureau du Conseil municipal et ses élu-e-s dans les commissions municipales, au sein des régions publiques et dans les commissions parlementaires:

- à privilégier les destinations accessibles en train;
- à favoriser systématiquement les déplacements par voie ferrée lorsque cela est possible;
- à l'instar de l'Université de Bâle, proscrire les trajets en avion pour les voyages dont la distance n'excède pas 1000 km afin de limiter l'empreinte carbone.